

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023 A 18 H

Date de la convocation : 10/07/2023  
Nombre de Conseillers : 8  
en exercice : 8  
en présence : 7  
en absence excusée avec pouvoir : 1  
en absence excusée : 0  
votants : 8

Le lundi 17 juillet 2023 à 18 h, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Maligny se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de DESBOIS Martine, Maire présente.

Etaient présents : FAURIE Françoise, FLEURISSON Daniel, HANNOYER Marc, PAILLARD Gérald, POINSOT Monique, SAUTY Eric.

Etait excusé : POINSOT Armand.

Secrétaire de séance : FAURIE Françoise

---

### **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du procès-verbal du 24 mai 2023
  - Adhésion au service numérique ICO
  - Recensement des chemins ruraux
  - Vente de bois 2023 – ONF
  - Affouages 2023/2024
  - Proposition de devis pour la chapelle
  - Informations et questions diverses
- 

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2023.

### **I – Adhésion au service numérique ICO :**

Pour assurer la dématérialisation permettant l'envoi de tous les actes administratifs, la commune adhérerait au GIP ARNIA moyennant une cotisation de 230 €/an. Le Conseil départemental a souhaité créer son propre site « ICO » (Ingénierie Côte d'or) et propose de nous offrir les mêmes services, après une adhésion de 100 €/an + 50 € pour le pack dématérialisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour cette adhésion et l'annulation de l'adhésion à Arnia.

### **II – Recensement des chemins ruraux :**

Un décret de la loi 3DS relative à la différenciation, décentralisation et déconcentration, paru le 27 décembre dernier, définit les modalités de l'enquête publique préalable à la délibération arrêtant le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire des communes.

Pour préparer cette enquête publique, Eric et Marc ont effectué un relevé des chemins de la commune : Sur 25 chemins identifiés sur Google earth et grâce parfois à la mémoire des habitants, 14 sont recensés en chemins ruraux sur le site du cadastre en ligne (Cadastre.gouv.fr). Ces 14 chemins ont été mesurés en longueur, largeur, données GPS ...

- Le Conseil municipal est d'accord pour effectuer ce recensement et pour engager l'enquête publique qui en découle. Le chemin rural fait partie du domaine privé de la commune.

### **III – Vente de bois 2023 :**

Une vente de chênes de la parcelle 14 est prévue. Des sapins Douglas, abîmés, sur la parcelle 2 devraient être abattus. Mais cette vente supplémentaire risque de nous faire dépasser le montant maximum annuel (92 000 €) et entraîner une TVA à 20 % durant 3 années. En attente de la réponse de l'ONF.

Le 26 août prochain, M. Heimbold inaugurera son chemin forestier. Nous aurons peut-être l'occasion de lui proposer de mutualiser notre coupe de Douglas avec la sienne.

### **IV – Affouages 2023/2024 :**

La Commission Bois s'est réunie le 10 juillet dernier avec M. MINOTTE (ONF) pour définir les besoins et la composition de la campagne d'affouages 2023/2024.

Il en ressort que l'ONF sollicite l'état d'assiette avec la parcelle 3 (5,12 Ha) et la parcelle 4 (5,64 Ha) qui seront complétés par la ressource des bois communaux, pour garantir un volume maximum de 30 stères par affouagiste.

L'affouage sera limité uniquement à l'ouverture de cloisonnements.

- Le Conseil municipal donne son accord pour cette proposition.

### **V – Proposition de devis pour la chapelle :**

Nous avons pris contact avec plusieurs entreprises : Ducherpozat, Dauge, l'Association Les Sentiers, Lequin-Tisserand et le SDAT (Société dijonnaise de l'assistance par le travail) qui a décliné notre offre pour des raisons techniques.

Nous retenons le devis de l'entreprise Lequin-Tisserand Bâtiment d'Epinac qui propose la réfection de la toiture, du plafond, des murs, du sol. Cette offre sera complétée d'un drainage autour du bâtiment (RP Terrassement), de la réfection de la porte (J.P. Rousselet) et de nouveaux vitraux (Art du vitrail St-Lazare) pour un montant global entre 55 et 60 k€.

Plusieurs subventions vont être demandées : DETR, Fondation du Patrimoine, Conseil Régional, pour des travaux qui auraient lieu en 2024.

- Le Conseil municipal est d'accord pour engager ces travaux.

### **VI – Informations et questions diverses :**

- La commune va bénéficier d'un versement de 21 957,24 € de la FCTVA (Reversement de la part de l'état de 16,42 % de la TVA payée sur les dépenses de 2021).

- Le montant de la dotation 2023 de l'état s'élève à 82 774 € (en légère baisse).

- Le SDIS n'assure plus la mesure de pression des bornes incendie. Cette prestation, étalée sur trois ans, est reprise par la SAUR. Celle-ci nous a facturé les trois ans d'intervention en une seule fois au lieu de l'étaler sur trois ans comme nous en étions convenus.

- Les travaux de voirie 2023 (trottoirs d'une partie de la route d'Arnay et la réfection du chemin du Grand Nanteux) vont débuter prochainement.

- Le départ de l'agent administratif, Ophélie, est fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur la position de la CCPAL par rapport à la compétence scolaire qu'elle souhaiterait restituer aux communes qui ont une école ou tout au moins que les communes qui ont des élèves dans tel ou tel établissement participent aux dépenses d'investissement en faisant appel à un fond de concours.  
Pour l'école de Lacanche, les 5 communes (Lacanche, Maligny, Champignolles, Antigny et Saint-Pierre-en-Vaux) participeraient financièrement à ce fond de concours pour un montant de 11 000 €. Après échange, une question se pose : est-ce que la participation de la commune serait calculée sur le nombre d'habitants de la commune ou le nombre d'enfants scolarisés (9 pour Maligny). De plus, Arnay pourrait nous demander la même chose pour son école où vont des enfants de Maligny. A surveiller.
- Le Conseil Municipal s'est engagé à la création d'une carte communale pour Maligny. Mais la sous-préfecture ne nous soutient pas dans cette démarche et privilégie la création d'un Plan d'urbanisme intercommunal. Le Conseil Municipal décide poursuivre cette création.
- Des subventions sont à nouveau accordées pour la création d'un verger de sauvegarde de fruitiers anciens. Nous réfléchissons à la meilleure implantation et à sa faisabilité.
- Le site web « Maligny21.fr » est en ligne. Des corrections et mises à jour sont en cours. Une réunion est prévue le 31 juillet en mairie avec le prestataire pour assurer notre prise en main du site.
- Mme le Maire a célébré le mariage de Mme Roesler et de M. Charlot samedi 8 juillet. Une messe a eu lieu à Maligny. Le Conseil remercie ce couple pour le nettoyage de l'église et du cimetière qu'ils ont assuré.
- L'association JM3 s'est réunie dernièrement. Une marche suivie d'une omelette géante aura lieu le dimanche 10 septembre et le repas des Anciens suivi de l'arbre de Noël se déroulera le samedi 16 décembre.

Clôture de séance à 20 H 30.